

LE TRUEL le **05/12/2022**.

Compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le **05/12/2022** à la salle de réunion de la piscine à 20h30.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, VAYSSETTES Joël, COUGOULE Gilles, PAULHE Jérémy, GINESTE Christian, PECHOABIERTO Pascal, Mmes COURNUT Marie, LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle

Absents : MELANO Philippe.  
A 20h40 ouverture de la séance.

**Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.**

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil, Mr le Maire donne la parole à un habitant concernant l'échange de terrain sur le territoire communal.

Il informe le conseil que les véhicules passent trop vite dans le village depuis que les travaux d'aménagement ont été faits.

M. le Maire informe le conseil que concernant la vitesse, il y aura une présence de la Gendarmerie de temps en temps pour des contrôles de vitesse avec le radar.

**Ordre du jour :**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 22 septembre**

Le conseil est POUR à l'unanimité

**Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn**

Le conseil est POUR à l'unanimité

**Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Mr Le Maire informe le conseil que Mme Camille ANDRIEU a passé et réussi ce concours, on doit créer ce poste à son profit.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

**Prolongation de l'emploi non permanent administratif (Agence Postale Communale et Accueil du Secrétariat)**

Mr le maire informe le conseil qu'il faut prolonger l'emploi, le temps de créer le poste précédent.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Modalité de calcul du prix de vente du carburant**

Mr le maire informe le conseil que par rapport à la gestion de la station-service il faut modifier le mode de calcul.

Au lieu d'appliquer un pourcentage par rapport au prix du carburant, il faut appliquer un barème fixe.

A partir de la prochaine livraison, on appliquera +15 centimes par rapport aux prix livrés TTC.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Prix de l'eau et de l'assainissement**

Mr le Maire propose au conseil l'augmentation des tarifs du prix de l'eau.

De 0 à 100 m3 actuellement 0.95 euros par m3 on passe à 1.1 euros par m3

De 101 à 200 m3 actuellement 0.90 euros par m3 on passe à 1.05 euros par m3

De 101 à 200 m3 actuellement 0.85 euros par m3 on passe à 1 euros par m3

La location du compteur reste à 50 euros.

11 Votants POUR 11 / CONTRE 0 / B/N 0

Le conseil est POUR à l'unanimité

### **Dissolution du CCAS et Création d'un comité consultatif**

Mr le Maire informe le conseil que pour simplifier la gestion comptable de la Commune il est préférable de dissoudre le CCAS.

Par contre, un Comité consultatif sera créé en conservant les membres actuels soit 6 Elus et 6 Habitants et les sommes allouées seront conservées.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Approbation du complément de subvention de fonctionnement 2022 versée au budget Eau Assainissement**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut apporter une subvention au budget Eau-Assainissement.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Approbation du complément de subvention de fonctionnement 2022 versée au budget Lotissement**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour apporter une subvention au budget Lotissement.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Approbation de l'avance versée au budget « Lotissement »**

M. le Maire informe le conseil qu'il doit délibérer pour apporter une avance budgétaire de 11 400 € au budget « Lotissement ».

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Budget général : Décision modificative**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour apporter une modification au budget général

Le conseil est POUR à l'unanimité

### **Budget Station-Service : achat carburant : Décision modificative**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une décision modificative par rapport au budget de la Station-service, il manque des fonds pour payer la dernière livraison.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Budget Photovoltaïque : amortissement : Décision modificative**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une décision modificative par rapport au budget Photovoltaïque, il manque des fonds par rapport à la dotation aux amortissements.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Budget Eau et Assainissement : fonctionnement : Décision modificative**

Mr le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une décision modificative par rapport au budget Eau et Assainissement

Le conseil est POUR à l'unanimité.

### **Questions Diverses :**

Mr le Maire quitte la séance le temps d'évoquer une préemption concernant la famille de Mr Le Maire.

Cela concerne l'achat de l'ancien café MAUGEAIS à La Romiguière au prix de 35 000 euros.

Mr Le 1<sup>er</sup> Adjoint quitte la séance le temps d'évoquer une préemption concernant la vente de sa résidence à Costecalde au prix de 112 000 euros.

Mr VAYSSETES demande si le conseil veut préempter sur les 2 biens ou 1 des deux.

Le conseil est CONTRE la préemption des 2 biens.

**Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 21h15.**